

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 066-216602128-20231204-118\_2023-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois et le Quatre Décembre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2023

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Pierre FAGET, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE

Absents excusés : Benoît TRISTANT donne pouvoir à Cécile MARGAIL, Jean LANCELLA donne pouvoir à Gérard CEBELLAN, Jean-Luc ROMERA donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Hélène PILLARD donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ, Emma SABATE donne pouvoir à Marc MEDINA

En exercice : 27

Présents : 22

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### Délib.118/2023

#### Transfert dans le domaine public du lotissement «Le Mas de Torreilles - Résidence ISIS» à Torreilles

Madame Cécile MARGAIL, adjointe au maire, informe l'assemblée que conformément à la décision de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole du 10 mars 2021, il convient d'intégrer dans le domaine public, les parcelles de terrain nu, cadastrées section AY n°39, n°41, n°56, n°57 et n°58 d'une contenance de 7 808m<sup>2</sup> constituant la voie de desserte et les équipements annexes du lotissement «Le Mas de Torreilles-Résidence ISIS».

L'acquisition de ces parcelles appartenant à Les Résidences Isis, représentées par monsieur Georges JALADE et madame Patricia JALADE est réalisée à l'euro symbolique, en vue d'une intégration dans le domaine public.

Le conseil municipal, Oûi l'exposé de madame Cécile MARGAIL, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les conditions de ces acquisitions susvisées ;
- CHARGE l'étude de maître Ollet, Vidal et Canovas-Gadel, notaires associés à Perpignan, d'instruire l'acte d'acquisition ;
- AUTORISE monsieur le maire à signer tout document permettant de mener cette affaire à son terme.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,  
Les jours, mois et an que dessus.  
Certifiée exécutoire suivant transmission  
En préfecture du : 07 DEC. 2023  
Et publication du : 07 DEC. 2023

Le maire,

Dr Marc MEDINA



La secrétaire,

Héroïse MONREAL